



## MODALITES D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE DEPART

Nanterre, le 16 octobre 2009

Lors de sa réunion du 15 octobre 2009, le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations a décidé de modifier à compter du 15 octobre 2009 les conditions d'attribution des indemnités de départ des membres du Directoire.

Les nouvelles modalités sont consultables dans la rubrique de notre site Internet « rémunérations et avantages dus en raison de la cession ou du changement de fonction de certains dirigeants ».



IMS est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux destinés aux marchés de l'anti-abrasion, des inox et de la mécanique. Fort de près de 2 200 salariés dans 17 pays d'Europe, IMS a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros.

Coté sur Euronext Paris - compartiment B de NYSE Euronext, membre des indices SBF 120 et Small 90  
ISIN : FR0000033904 - Reuters : ITMT.PA - Bloomberg : IMS FP

[www.ims-group.com](http://www.ims-group.com)

**Téléchargez le rapport d'activité au 30 septembre 2009 sur [www.ims-group.com](http://www.ims-group.com) /  
rubriques « Actionnaires et Investisseurs » puis « Rapports, résultats & slideshows »**

IMS  
Philippe Brun / Anne-Sophie Guyot  
Tél. : +33 1 41 92 04 23  
[contact@ims-group.com](mailto:contact@ims-group.com)

NewCap. – Relations Investisseurs  
Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh  
Tél. : +33 1 44 71 94 94  
[ims@newcap.fr](mailto:ims@newcap.fr)